

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

75116  
Objet

Admission en non-  
valeur de produits  
irrecouvrables

DATE DE CONVOCATION

24 Novembre 1975

DATE D'AFFICHAGE

24 novembre 1975

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 26

Nombre de présents ..... 22

Nombre de votants ..... 23

SOUS PRÉFECTURE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LE  
- 5. DEC. 1975  
DELIBERATION EXECUTOIRE  
Art. 46 du C. A. M.

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze  
le vingt huit novembre à heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,  
MM. STIPAL, BUCHET, BARDE, BUJARD, DUFOUR, COLLE, LARGETEAU,  
MONTRON, DOIREAU, BROTEAU, LACHAUD, BERLAND, DOMEQ, BOUCHET,  
DELAIR, BOUTET, Mme FAVIERE, M. BARRIERE, Me TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par Melle FOUCHE  
Excusé : M. PAPEAU

Absents : MM. MM. RIVIERE, Mme BIDEAU

M Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Trésorier Principal de ROYAN a dressé un état des  
produits communaux non recouverts et donné la justification de leur  
irrecouvrabilité. Il demande en conséquence l'admission en non-  
valeur de ces produits non recouverts dont le montant s'élève  
à 4 328,60 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des Finances,

DECIDE :

- d'admettre en non-valeur les produits figurant sur l'état dressé  
le 28 octobre 1975 par M. le Trésorier Principal de ROYAN et se  
décomposant pour :

- l'année 1969 à	1 380,00 F
- l'année 1970 à	58,50 F
- l'année 1972 à	480,00 F
- l'année 1974 à	1 910,10 F
TOTAL:	4 328,60 F

- d'imputer la dépense sur le chapitre 570 du Budget et de prélever la dépense correspondante sur le crédit "dépenses imprévues" du même chapitre figurant au budget 1975.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, etc. Les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Adjoint Délégué,



~~EXEMPLAIRE ORIGINAL (voir au recto)  
Délibération exécutoire  
en application de l'art. 46  
du Code de l'Administration Municipale  
SOUS PREFECTURE le 5 DECEMBRE 1975~~

~~POUR COPIE CONFORME  
MAIRIE DE ROYAN, le 9 DECEMBRE 1975  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,~~

~~Guy TETARD~~